



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre septembre à vingt heures quinze, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, Maire.

Etaient présents : MM. Philippe BARBILLON, Victor CAUMONT, Mme Françoise LELEU, M. Philippe SARROUILLE, Mmes et MM. Monique COPIN, Alain CROGNIER, Roselyne GOENSE, Marc CHOWANSKI, Denis LAVERRE, Catherine HUGONIE, Philippe POUDE, Sébastien GEOFFROY, Anne MALLE, Isabelle GAMBART, Paulo FERREIRA et Carol FERREIRA.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Corinne GUYOMARD (pouvoir à Mme Isabelle GAMBART), Mme Florence TRIPIAU (pouvoir à Mme Françoise LELEU) et M. David PEDRI-STOCCO (pouvoir à M. Philippe BARBILLON).

Secrétaire de Séance : Mme Monique COPIN

Approbation du compte rendu de la séance du 03 juillet 2020.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité et signé des membres présents.

Après avoir rappelé l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire demande l'ajournement du point n°10 : Marais - Vente des parcelles cadastrées A n°4 et 5 "Marais de Cinqueux"

Ajournement accepté à l'unanimité.

1. C.C.P.O.H.(Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte) - Désignation des membres dans les différentes commissions intercommunales.

Monsieur le Maire énumère les différentes commissions. Sont candidats et élus à l'unanimité :

| | |
|---|--|
| Commission des Finances, présidée par Mme Khristine Foyart | M. Denis LAVERRE |
| Commission de la jeunesse, présidée par Mme Teresa Dias | Mme Catherine HUGONIE |
| Commission de la culture, présidée par Mme Teresa Dias | Mme Monique COPIN |
| Commission de la petite enfance, de l'enfance et des aînés, présidée par Mme Monique Ego | Mme Roselyne GOËNSE - Mme Françoise LELEU |
| Commission des transports et des nouvelles mobilités, présidée par M. Bruno Dauguet | Mme Corinne GUYOMARD |
| Commission de l'environnement et du développement durable, présidée par M. Philippe Kellner | Mme Isabelle GAMBART - Mme Catherine HUGONIE - M Philippe POUDE |
| Commission du PCAET, présidée par M. Philippe Kellner | Mme Catherine HUGONIE |
| Commission de l'aménagement du territoire, présidée par M. Eric Warloutzet | M. Philippe BARBILLON - M. Victor CAUMONT - M. Philippe SARROUILLE |
| Commission du développement économique, présidée par M. François Morenc | M. Denis LAVERRE |
| Commission du tourisme, présidée par M. Jean-François Goyard | Mme Corinne GUYOMARD |
| Commission bâtiments, travaux, présidée par Mme Khristine Foyart | M. Marc CHOWANSKI |

2. SMOA (Syndicat Mixte Oise Aronde)- Désignation d'un représentant de la commune.

Conformément aux statuts, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection d'un délégué pour représenter la commune au sein du comité technique des Marais de Sacy de SMOA.
Unique candidat, Monsieur Paulo FERREIRA est élu à l'unanimité.

3. Remboursement d'une avance par carte bancaire.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Victor CAUMONT, a engagé une dépense avec sa carte bancaire pour une somme de 59,80€ (cinquante-neuf euros et quatre-vingt cents) pour l'achat d'un évier pour l'aménagement d'un logement communal place tainturier.
Monsieur le Maire propose de lui rembourser cette somme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer le mandat correspondant.

4. Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain - Cotisation 2020

Cet organisme a pour but d'aider les jeunes en difficultés à trouver un emploi ou à élaborer leur curriculum vitae.

Le montant de la cotisation a été fixé à 1.50€ par habitant.

Soit pour Cinqueux : 2 400,00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser cette cotisation et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le mandat correspondant.

5. Admission en non-valeur (loyer ancienne école de musique).

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit des loyers non réglés de l'année 2011.

Le locataire est parti sans laisser d'adresse et les recherches n'ont pas abouties.

Monsieur le Trésorier demande que la somme de 1267,92€ soit admise en non-valeur.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à la majorité (Mme COPIN vote contre), autorise l'admission en non-valeur de la somme de 1267,92€ (mille deux cent soixante-sept euros et quatre-vingt-douze cents).

6. Intégration dans le domaine communal de différentes parcelles.

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit de mettre dans le domaine communal plusieurs reliquats de parcelles, qui, suite à bornage, se trouvent être sur le domaine public sans pour autant faire partie du domaine communal.

Pour permettre la réalisation projetée de la réfection des bordures de trottoirs, il propose l'intégration de ces parcelles sises rue verte dans le domaine communal.

Ces parcelles actuellement cadastrées aux noms des riverains sont cadastrées en section D.

Lieu-dit "Les Lisières"

Parcelle N° 1126 pour une contenance de 28 centiares

Parcelle N° 1055 pour une contenance de 32 centiares

Parcelle N° 1056 pour une contenance de 15 centiares

Lieu-dit "Les Jardins"

Parcelle N° 1015 pour une contenance de 6 centiares

Parcelle N° 1016 pour une contenance de 16centiares

Soit au total 97 centiares.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'intégration de ces parcelles dans le domaine communal ; précise que la transaction se fera par acte administratif et désigne Monsieur Victor CAUMONT, 1er Adjoint au Maire, pour représenter la commune et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tout document y afférent.

7. Droit de préemption sur la parcelle cadastrées AC 459 "Les Eraines"

Monsieur le Maire informe qu'une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie concernant la parcelle AC459 lieu-dit 'Les Eraines' d'une surface de 20m² pour 100€.

Il rappelle qu'un ru busé passe à cet endroit.

Au vu des problèmes d'écoulement et d'inondation qui pourraient se poser, il propose l'exercice du droit de préemption sur cette vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à exercer le droit de préemption sur la vente de cette parcelle au prix de 100€ (cent euros) et l'autorise à signer tout document y afférent.

8. Achat de la parcelle D345 "Les Camps Muzieres Est"

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la parcelle cadastrée section D n° 345, lieu-dit 'Les camps muzières-Est' d'une superficie de 560m² a été mise à la vente par son propriétaire au prix de 1€ le mètre carré.

Il informe qu'une canalisation importante d'eau pluviale passe à cet endroit et qu'il serait judicieux de se porter acquéreur des parcelles, ou partie, concernées par le passage de la canalisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition de cette parcelle pour 560,00 euros (cinq cent soixante euros).
- Dit que l'opération se fera par acte administratif, désigne Monsieur Victor CAUMONT pour représenter la commune et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tout document y afférent.

9. Aménagement des trottoirs rue des Montilles et rue Verte- Choix de l'entreprise

Monsieur le maire informe de la nécessité de réaliser l'aménagement de trottoirs dans la rue des montilles et la rue verte (parties haute et basse), et donne la parole à Monsieur Victor CAUMONT, adjoint en charge du dossier.

Trois devis sont présentés au conseil.

| Entreprise | Rue Verte € H.T | Rue Verte € TTC | Rue des Montilles € H.T. | Rue des Montilles € TTC | Total € H.T. | Total €TTC |
|--------------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| DMVA de Rieux | 42.780,00 | 51.336,00 | 67.315,00 | 80.778,00 | 110.095,00€ | 132.114,00 |
| LABBE de La Neuville Roy | 29.811,00 | 35.773,20 | 44.354,00 | 53.224,80 | 74.165,00€ | 88.998,00 |
| RAMERY de Laigneville | 32.520,08 | 39.024,10 | 52.929,58 | 63.515,50 | 85.449,00€ | 102.539,60 |

Où l'exposé de Monsieur CAUMONT, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, choisi l'entreprise LABBE de La Neuville Roy et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la proposition et tout document y afférent.

Questions diverses.

✓ Monsieur Sébastien GEOFFROY demande quelle charge la commune a supporté pour la mise en place des pierres sur le parking des Eraines.

Il lui est répondu que le transport et l'installation des pierres ont coûté 3 500,00€. Le portique a été mis en place par les services techniques de la commune.

✓ Monsieur Philippe SARROUILLE

- Informe qu'une réunion publique pour la présentation de l'étude de circulation et de sécurité routière sur la commune sera organisée le 05 octobre 2020 par le Cabinet Ingénierie Sécurité Routière de Compiègne, sous réserve des conditions sanitaires en vigueur.

- Signale que la SICAE est prête à effectuer l'enfouissement du réseau rue Yvonne Drouin pour renforcement, du n°4 au n° 26 de la rue (+/-250m).

Monsieur le maire doit reprendre contact avec la Sicae pour tenter d'obtenir la rue Wilfrid Pol dans le prolongement de l'opération.

✓ Monsieur le Maire informe que Free Mobile a pour projet l'implantation d'une antenne d'une hauteur de 30m, lieu-dit 'Les Grésillers' rue de Sacy-le-Grand sur une propriété privée à l'entrée du village, et qu'il donnera un avis défavorable à la déclaration préalable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et heure et cinquante-cinq minutes.

Le Maire.